

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGNIE

NOM DU PRODUIT : FRUITONE® N

EMPLOI GÉNÉRAL : Éclaircissage des pommes et des poires

DESCRIPTION DU PRODUIT : Poudre coulante blanche

Numéro d'enregistrement de l'Environmental Protection Agency : 5481-427

NUMÉRO D'HOMOLOGATION (en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires du Canada) : 14630

Numéro de la FTSS : 215_10

Date de la révision courante : le 18 janvier 2010

FABRICANT :

AMVAC CHEMICAL CORPORATION

4100 East Washington Boulevard

Los Angeles, Californie 90023-4406

Téléphone : (323) 264-3910

Télécopieur : (323) 268-1028

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE

D'URGENCE :

FABRICANT : (323) 264-3910

TRANSPORT (24 HEURES)

CHEMTREC : 1-800-424-9300

AUTRE (24 HEURES)

AMVAC : (323) 264-3910

2. COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

ÉLÉMENTS	PDS %	N° CAS
Acide 1-naphtalène acétique, sel de sodium	3,5 %	61-31-4
Autres ingrédients	96,5 %	

ÉLÉMENTS DANGEREUX SELON L'OSHA (29 CFR1910.1200)

ÉLÉMENT	DANGER	PEL* U.S. OSHA	TLV* ACGIH
Poussière nuisible (inhalable)	Risque pour la respiration	15 mg/m ³ (total)	10 mg/m ³

* Limites d'exposition 8 heures TWA (moyenne pondérée dans le temps)

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE :

ATTENTION ! Irritant pour les voies respiratoires. Éviter tout contact avec les yeux.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS !

Ne pas contaminer l'eau quand on élimine l'eau ayant servi à nettoyer l'équipement. Ne pas appliquer ce produit directement sur l'eau, ni sur des endroits qui sont régulièrement sous l'eau.

EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ

VOIE(S) DE PÉNÉTRATION : Inhalation, contact avec la peau ou les yeux, ingestion.

SIGNES D'UNE SUREXPOSITION AIGUË : Irritation de la peau, des yeux et des muqueuses. Peut causer une dépression du système nerveux central. Les symptômes incluent l'étourdissement, un mal de tête, une sensation vertigineuse et la nausée; dans des cas extrêmes, la victime pourrait perdre connaissance et même mourir.

SIGNES D'UNE SUREXPOSITION CHRONIQUE : Identiques à ceux d'une surexposition aiguë.

CANCÉROGÉNÉICITÉ : Le sel sodique de l'acide alpha-naphtalène acétique (NAA.Na) n'a montré aucun signe de cancérogénicité lors d'essais avec des rats ou des souris.

TROUBLES MÉDICAUX AGGRAVÉS PAR UNE EXPOSITION À CE PRODUIT : Une irritation cutanée pourrait être aggravée chez des personnes qui souffrent déjà de lésions de la peau. Le fait de respirer la poussière pourrait aggraver l'asthme aigu et chronique, ainsi que d'autres maladies pulmonaires chroniques.

4. PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les YEUX, les rincer immédiatement avec des quantités abondantes d'eau courante fraîche et limpide pendant au moins 15 minutes. Tenir les paupières écartées pendant le rinçage pour s'assurer que toute la surface des yeux et des paupières a été rincée par l'eau. Communiquer immédiatement avec un médecin s'il y a des signes d'irritation ou d'autres problèmes.

En cas d'INHALATION, sortir la personne au grand air. Si elle a cessé de respirer, dégager ses voies aériennes et commencer la respiration artificielle bouche à bouche. Si sa respiration est laborieuse, lui administrer de l'oxygène. Communiquer immédiatement avec un médecin si la personne exige des premiers soins au-delà de sa sortie à l'air frais.

En cas d'INGESTION, diluer immédiatement le produit avalé en faisant boire des grandes quantités d'eau ou de lait. Provoquer le vomissement en donnant du sirop d'ipéca selon le mode d'emploi sur la bouteille ou bien en touchant l'arrière de la langue avec un doigt. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne sans connaissance. Communiquer immédiatement avec un médecin.

4. PREMIERS SOINS (suite)

En cas de contact avec la PEAU, rincer immédiatement toutes les parties affectées avec des quantités abondantes d'eau claire pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements contaminés. Ne pas tenter de neutraliser le produit avec des agents chimiques. Laver les vêtements avant de les réutiliser. En cas d'irritation cutanée qui persiste, communiquer avec un médecin.

AVIS AUX MÉDECINS : Il n'existe aucun antidote spécifique. Tous les traitements devraient être basés sur les signes et symptômes de détresse observés chez le patient. Il pourrait y avoir eu une surexposition à des substances autres que ce produit. Pour plus de renseignements, communiquer avec le centre anti-poison de la région.

5. MESURES POUR COMBATTRE L'INCENDIE

CARACTÉRISTIQUES D'INFLAMMABILITÉ

Point d'éclair : Sans objet

Température d'auto-inflammation : Sans objet

Limites d'inflammabilité

Limite inférieure d'inflammabilité : Sans objet

Limite supérieure d'inflammabilité : Sans objet

EXPLOSIVITÉ

Choc mécanique :

Une quantité excessive de poussière pourrait devenir explosive.

Décharge d'électricité statique :

Une quantité excessive de poussière pourrait devenir explosive. Un bon programme d'entretien ménager pour prévenir les accumulations de poussière et la production de nuages de poussière constitue la meilleure méthode de prévention.

PRODUITS DANGEREUX RÉSULTANT DE LA COMBUSTION : Les produits de la combustion pourraient inclure des oxydes de carbone, des oxydes d'azote et d'autres émanations ou vapeurs inconnues.

MOYENS D'EXTINCTION : Brouillard d'eau, poudre chimique sèche, mousse anti-alcool ou dioxyde de carbone.

LUTTE CONTRE L'INCENDIE : En cas d'incendie, porter une tenue complète de protection et un appareil respiratoire autonome approuvé par NIOSH avec un masque complet et actionné par une pression positive intermittente ou un autre mode de pression positive. Faire sortir les gens qui sont en aval du feu. Laver tous les vêtements protecteurs avant de les réutiliser.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉGAGEMENT ACCIDENTEL

CONSEILS GÉNÉRAUX : Porter un équipement de protection individuelle (EPI) approprié. (Voir la section 8). Ne pas respirer la poussière. Faire en sorte de ne pas soulever un nuage de poussière durant le nettoyage. Éteindre toutes les flammes nues. Utilisez des équipements anti-étincelles. Tenir les spectateurs en amont du déversement.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉGAGEMENT ACCIDENTEL (suite)

DÉVERSEMENT MINEUR : Avec une petite pelle ou un aspirateur, ramasser soigneusement le produit répandu, puis le mettre dans un contenant sécuritaire pour le réutiliser ou bien pour l'éliminer plus tard en tant que déchet dangereux. Nettoyer les matières solides résiduelles en frottant avec du savon et de l'eau. Les matières ayant servi au nettoyage constituent aussi des déchets dangereux.

DÉVERSEMENT IMPORTANT : Procéder de la même façon que pour un déversement mineur.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

MANUTENTION : Prévenir l'inhalation de la poussière en travaillant dans un endroit bien ventilé. Prévenir tout contact avec le produit en portant un équipement de protection individuelle approprié (EPI, Section 8 ci-dessous). Bien se laver après avoir manipulé ce produit.

ENTREPOSAGE : Conserver le produit dans son contenant d'origine, dans un endroit frais, sec et ventilé. Protéger le produit contre les avaries physiques. Il faut le garder à l'écart des engrais, des semences, des insecticides et des fongicides. Tenir à une distance prudente des enfants et des animaux familiers. Garder à l'écart des flammes découvertes, des appareils électriques et des moteurs qui ne sont pas antidéflagrants.

8. CONTRÔLES D'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

CONTRÔLES TECHNIQUES : Un bon système d'évacuation locale et/ou générale est recommandé pour garder le niveau d'exposition au-dessous de la valeur limite d'exposition (TLV) stipulée.

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES : Si la ventilation est insuffisante pour maintenir l'exposition aux poussières à un niveau minimum, un respirateur approuvé par NIOSH/MSHA correctement muni d'une cartouche de protection contre les vapeurs organiques et d'un filtre anti-poussières et des pare-poussières ou des masques anti-poussières approuvés sont exigés lorsqu'on travaille avec ce produit.

PROTECTION DE LA PEAU : Les gens qui utilisent ce produit et toutes les autres personnes qui le manipulent doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants imperméables, de même que des chaussures et des chaussettes.

PROTECTION DES YEUX : On doit porter des lunettes de sécurité chaque fois qu'on manipule un produit chimique dangereux. Des lunettes à coques étanches sont préférables quand il y a un risque d'empoussiérage. Il devrait y avoir un bassin oculaire à proximité, en cas d'exposition des yeux à la poussière du produit.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE :	Solide
APPARENCE :	Poudre de couleur blanche
ODEUR :	Odeur de moisi
SEUIL OLFACTIF :	Non établi
POINT D'ÉBULLITION :	Sans objet
POINT DE CONGÉLATION/FUSION :	Non déterminé

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES (suite)

MASSE VOLUMÉTRIQUE APPARENTE : 15,5 lb/pi cu
TENSION DE VAPEUR (mm/Hg) : Sans objet
DENSITÉ DE LA VAPEUR : Sans objet
POURCENTAGE DE MATIÈRES VOLATILES EN VOLUME : Sans objet
SOLUBILITÉ DANS L'EAU : Se disperse
SOLUBILITÉ (autre) : Soluble dans l'alcool
COEFFICIENT DE RÉPARTITION (huile/eau) : Non déterminé
pH (sous forme de bouillie à 5 %) : 8 - 9
VITESSE D'ÉVAPORATION : Sans objet

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ CHIMIQUE (conditions à éviter) : Ce produit est stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.

INCOMPATIBILITÉ : Éviter les agents oxydants forts.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Sa combustion peut entraîner la formulation d'oxyde de carbone, d'oxydes de soufre, d'oxydes d'azote, ainsi que de vapeurs et d'émanations inconnues.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE : Ce produit ne se polymérisera pas.

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Étant donné qu'on possède peu de renseignements au sujet de cette formulation (f), il y a ci-dessous des informations concernant le 1-NAA.Na technique et le 1-NAA afin d'aider les utilisateurs à évaluer les risques que présente ce produit.

INGESTION : DL50 orale (rat) : > 10000 mg/kg (f)
INHALATION : CL50 par inhalation (rat) : > 273,5 mg/L (f)
VOIE DERMIQUE : DL50 cutanée (lapin) : > 5000 mg/kg (f)
IRRITATION : Irritation des yeux (lapin) : Non irritant (1-NAA.Na)
Irritation de la peau (lapin) : Aucun signe d'irritation (1-NAA.Na)
SENSIBILISATION : Sensibilisation de la peau (cobaye) : Aucune preuve de sensibilisation potentielle (1-NAA)

TÉRATOGENICITÉ : Des effets sur le développement du fœtus n'ont été observés qu'à des niveaux de dosage maternellement toxiques pour les rats et les lapins (1-NAA.Na).

MUTAGÉNICITÉ : On n'a observé aucune preuve de mutagénicité lors d'essais en laboratoire (1-NAA.Na).

CANCÉROGÉNICITÉ : On n'a observé aucune preuve de cancérogénicité lors d'essais impliquant des rats ou des souris (1-NAA.Na).

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION : On n'a observé aucune preuve de toxicité pour la reproduction (1-NAA.Na). À la plus haute dose essayée, on a constaté une certaine toxicité parentale accompagnée d'effets associés quant à la survie et à la croissance de la progéniture.

PRODUITS TOXICOLOGIQUEMENT SYNERGIQUES : Aucune donnée disponible.

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

GÉNÉRALITÉS : Ne pas l'appliquer directement sur l'eau, sur des endroits où l'on remarque la présence d'eau de surface, ni dans les zones intertidales sous la ligne normale des hautes eaux.

13. ÉLIMINATION

ÉLIMINATION DU PESTICIDE : Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires ni les aliments pour animaux lors de l'élimination. Les déchets résultant de l'utilisation de ce produit peuvent être éliminés sur les lieux (en les employant selon les stipulations de l'étiquette) ou dans une installation approuvée d'élimination des déchets. Pour plus de renseignements à ce sujet, on peut s'adresser aux organismes fédéraux, provinciaux ou municipaux appropriés pour déterminer la réglementation présentement en vigueur dans la région.

ÉLIMINATION DU CONTENANT : Ne pas réutiliser le contenant vide. S'informer auprès des organismes fédéraux, provinciaux ou municipaux appropriés pour déterminer la réglementation présentement en vigueur dans la région.

14. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

CLASSE DU DOT :	Produit non réglementé
NUMÉRO DES NATIONS UNIES :	Non réglementé
CLASSE IMDG (transport maritime) :	Non réglementé
CLASSE IATA (transport aérien) :	Non réglementé
POLLUANT MARIN :	Non réglementé
GROUPE D'EMBALLAGE :	Non réglementé
ÉTIQUETTE DE DANGER :	Aucune
CLASSE ADR (transport routier) :	Non réglementé
NOM OFFICIEL D'EXPÉDITION :	Non réglementé
QUANTITÉ À DÉCLARER :	Aucune

EMBALLAGE

DESCRIPTION GÉNÉRALE : Boîtes métalliques de 1/2 lb et 1-1/4 lb

15. RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA RÉGLEMENTATION

RÉGLEMENTATION FÉDÉRALE AUX ÉTATS-UNIS : Ce produit est homologué en vertu des règlements de l'EPA/FIFRA. L'emploi de ce produit d'une manière non conforme à son étiquetage constitue une violation de la loi fédérale. Lire et suivre toutes les stipulations de l'étiquette. Ce produit est exempt des exigences de répertoriage de l'EPA/TSCA.

RÉGLEMENTATION CANADIENNE : Ce produit est homologué en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. L'emploi de ce produit d'une manière non conforme aux stipulations de l'étiquette constitue une infraction à la loi canadienne. Lire et suivre toutes les stipulations de l'étiquette. Ce produit a été classifié selon les critères de risque du CPR et la fiche technique santé-sécurité contient tous les renseignements requis par le CPR.

15. RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA RÉGLEMENTATION (suite)

SARA TITLE III

Catégories de danger des sections 311 et 312 :

Danger immédiat pour la santé :	Oui
Danger différé pour la santé :	Non
Risque d'incendie :	Non
Risque de réactivité :	Non
Risque de dépressurisation soudaine :	Non

Substances extrêmement dangereuses de la section 302 : Aucune

Substances chimiques toxiques de la section 313 : Aucune

Quantités à déclarer selon CERCLA : Aucune

RÉGLEMENTATION DES DIVERS ÉTATS AMÉRICAINS :

CALIFORNIE (Proposition 65) : Aucune

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Statut de la FTSS :

Date de cette révision : le 18 janvier 2007

Date de la révision précédente : le 25 janvier 2006

Personne responsable de sa préparation : Gary A. Braden

Raisons de la révision : Les renseignements présentés dans la section 11 ont été mis à jour pour tenir compte des résultats des plus récents essais toxicologiques.

EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ : Les renseignements fournis dans ce document ne constituent qu'une façon limitée de guider l'utilisateur. Bien que la société AMVAC soit d'avis que ces renseignements étaient fiables à leur date de publication, c'est à l'utilisateur qu'incombe la responsabilité de déterminer s'ils conviennent à ce qu'il compte en faire. L'utilisateur est averti par la présente de ne pas interpréter ces renseignements comme étant absolument complets, car des informations supplémentaires pourraient être nécessaires ou souhaitables lorsque certaines conditions ou circonstances particulières, exceptionnelles ou variables existent (comme des mélanges avec d'autres substances), ou à cause de la réglementation en vigueur. Aucune garantie expresse ou implicite de qualité marchande ou d'adaptation à un usage particulier, ou de quelque autre nature que ce soit, n'est offerte relativement à ces renseignements ou au produit relié à ces renseignements.

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS (suite)

ABRÉVIATIONS :

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists

CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act

CIRC - Centre international de recherche sur le cancer

DOT - Ministère des Transports des États-Unis

EPA - Environmental Protection Agency

EPCRA - Emergency Planning and Community Right-to-Know Act

FIFRA - Federal Insecticide, Fungicide, and Rodenticide Act

IATA - Association du Transport aérien international

IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses

m.a. - matière active

NTP - National Toxicology Program
OSHA - Occupational Safety and Health Agency
PEL - Limite d'exposition admissible
SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act
TLV - Seuil de tolérance
TSCA - Toxic Substances Control Act

Cette page est la dernière page de cette fiche technique santé-sécurité. Il devrait y avoir huit (8) pages.